



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2024

Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ANNEMASSE
3 RUE MARIE CURIE CS 80529
74107 ANNEMASSE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 79 644 944 139

Référence de l'avis : 25 74 0086732 11

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

134 RTE DES PEROSAIS
CRANVES-SALES
74380 CRANVES SALES

Numéro FIP : 740 09 60 4287497789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 74044

CARRIER JAMILA
134 RTE DES PEROSAIS
CRANVES-SALES
74380 CRANVES SALES

Somme qu'il vous reste à payer

78,00 €

Cette somme sera prélevée le 25 septembre 2025.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP ANNEMASSE
SAID ANNEMASSE
3 RUE MARIE CURIE
CS 80529
74107 ANNEMASSE CEDEX

Compte qui sera débité : FR76 1810 6000 252X XXXX XXX5 093

Identifiant de la banque : AGRIFRPP881

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050022J79F4D944318PAS1A25

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2025.

Revenu fiscal de référence : **17 606**

Nombre de parts : **1,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

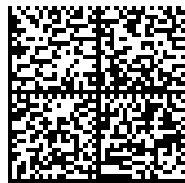
* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Attention : vous avez perçu des revenus (par exemple : fonciers, pension alimentaire...) pour lesquels désormais, **des acomptes mensuels ou trimestriels seront prélevés sur votre compte bancaire à compter de septembre 2025.**

Le montant et la date de prélèvement de ces acomptes ainsi que vos coordonnées bancaires sont consultables sur le service « Gérer mon prélèvement à la source », accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : EL MARIJI JAMILA



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
V				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1,00				

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Pensions, retraites, rentes.....	19507			
Abattement spécial de 10%.....	- 1951			
Salaires, pensions, rentes nets.....	17556			17556
Revenu brut global.....				17556
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				17556
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	50
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				666
Décote.....				- 588
Impôt proportionnel.....				+ 6
Impôt total avant crédits d'impôt.....			84	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	6		6	- 6
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				78

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				78
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				78

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				17606

Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				50

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025				

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

et retrouver l'ensemble de vos informations
rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace
particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier) ou
appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 0,48%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus
de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source,
car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas
compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs
mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée
du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024
les revenus déclarés de votre foyer fiscal.